

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2020

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Emilienne POUMIROL, Maire, en présence de Mmes COCHET, FRANCH, PIN-BELLOC, SENAC et de MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY.

Absents excusés : Mmes LAVERGNE, PASQUALINI, MARTINS et MM. JOCTEUR-MONROZIER, OTAL, SOLA.

M. OTAL a donné procuration à M. BOUTEILLER.

M. SOLA a donné procuration à M. FRILLAY.

Madame Christelle Alves Da Cunha, secrétaire de mairie, a également assisté à la séance.

Secrétaire de séance : Véronique FRANCH

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

L'ordre du jour est le suivant :

- Pénalités en cas de retard service ALAE – Approbation des règlements intérieurs cantine et ALAE 2020-2021
- Création d'un poste d'agent de restauration dans le cadre du renouvellement du dispositif CAE-parcours emploi compétences
- Sicoval – Avenant à la convention du service ADS
- Sicoval – Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité
- Fibre 31 – Convention d'occupation du domaine privé communal pour l'implantation de la fibre
- Haute-Garonne numérique – désignation d'un élu « référent fibre »
- Proposition de révision de la tarification de la location des salles
- Organisation des réunions de quartier
- Questions diverses

Lecture faite, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 septembre 2020 est adopté.

1. Délibération n°2020-24 - Pénalités en cas de retard service ALAE – Approbation des règlements intérieurs cantine et ALAE 2020-2021

Madame le Maire propose au conseil municipal un projet de règlement intérieur pour la cantine et pour l'alaé (accueil de loisirs associé à l'école) en ajoutant un point sur les pénalités financières encourues en cas de retards à l'alaé d'un montant forfaitaire de 32 euros si répétés et injustifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les règlements intérieurs tels que présentés.

2. Création d'un poste d'agent de restauration dans le cadre du renouvellement du dispositif CAE-parcours emploi compétences

Madame le Maire informe le conseil que la commune a accueilli depuis 2017 un agent handicapé au service de restauration dans le cadre d'un contrat aidé CAE. Ce contrat prenant fin le 4 novembre 2020, il appartient au conseil de décider de son renouvellement.

Suite à de nombreux échanges avec les différentes personnes qui encadrent cet agent, le constat est celui d'une absence de progrès et d'un questionnement sur le besoin d'une structure plus adaptée pour assurer son insertion dans la vie professionnelle.

Madame le Maire propose de ne pas renouveler ce contrat et d'apporter l'aide nécessaire pour trouver un contrat plus adapté à sa situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le non-renouvellement du contrat.

3. Délibération n°2020-25 – Sicoval – Avenant à la mise à disposition de service instruction des autorisations et actes d'urbanisme

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération du 30 juin 2009 du conseil municipal, l'instruction des autorisations de construire est transférée au service du droit des sols du Sicoval. Le Sicoval laissant la possibilité, aux communes qui le souhaitent, d'instruire tout ou partie des déclarations préalables (DP).

Dans la délibération du 15 décembre 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention, il a été décidé de conserver l'instruction en mairie les DP concernant les clôtures, les abris de jardin, les piscines, les installations photovoltaïques et les divisions parcellaires.

Considérant la charge de travail de l'agent à temps non-complet au service urbanisme et le besoin de sécuriser juridiquement certaines autorisations d'urbanisme, Madame le Maire propose de modifier la convention par voie d'avenant.

Considérant que les DP concernant les clôtures et les installations photovoltaïques peuvent continuer à être instruites en mairie, Madame le Maire propose d'élargir le champ de l'instruction du service Application Droit des Sols (ADS) en confiant les DP concernant les abris de jardin, les piscines, et les divisions parcellaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avenant n°2 à la convention,**
- **Autorise Madame le Maire à signer cet avenant et toutes pièces afférentes.**

4. Délibération n° 2020-26 – Sicoval – Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité.

Madame le Maire propose de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique et rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Madame le Maire laisse la parole à M. CORNILLOU qui a assisté à la dernière réunion de lancement au Sicoval le 1^{er} octobre 2020. M. CORNILLOU expose les différents points positifs et négatifs à participer à ce groupement pour conclure sur un encouragement à mutualiser pour cet achat d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité.**
- **Autorise Madame le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et toute pièce afférente à ce dossier.**

5. Délibération n° 2020-27 – Fibre 31 – Convention d'occupation du domaine privé communal pour l'implantation de la fibre

Madame le Maire informe le conseil municipal que Fibre 31 assure, pour une durée de 25 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très haut Débit en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 25 mai 2018 avec Haute-Garonne Numérique.

Afin de répondre à ses obligations, Fibre 31 doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques.

La convention a pour objet d'autoriser et de fixer les modalités juridiques et techniques à l'implantation du SRO sur la parcelle n°49, section AD située Chemin du Ruisseau de Fontbazi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

6. Haute-Garonne numérique – désignation d'un élu « référent fibre »

Madame le maire informe l'assemblée que plan de déploiement de la fibre optique, dans le département, est désormais bien engagé.

Il s'achèvera en 2022 et permettra le raccordement de 280 000 prises au très haut débit par la fibre optique pour 100 % du territoire dont Haute-Garonne Numérique a la responsabilité.

Afin d'accompagner les équipes de « Haute-Garonne numérique » et celles de leur délégataire Fibre 31, il est demandé de désigner un référent fibre au sein du conseil municipal ou du personnel communal.

Il sera le premier interlocuteur pour accompagner les différentes phases techniques nécessaires au déploiement de la fibre mais également les opérations de communication nécessaires lors de la mise en commercialisation du réseau.

Le conseil municipal propose de désigner deux élus afin d'assurer la continuité. MM. François JOCTEUR-MONROZIER et Dominique BOUTEILLER se sont portés volontaires.

7. Délibération n°2028-28 - Révision de la tarification de la location des salles municipales saison 2020-2021

Vu la délibération n°2019-07 relative à la tarification de location des salles municipales,

Vu la délibération n°2019-26 relative au tarif de location de salle socio-culturelle à la FJEP Montgiscard,

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- La salle socio-culturelle étant occupée en priorité par le CLAD, la FJEP Montgiscard se voit louer la salle du bas de la mairie pour ses activités de Qi-Gong et sophrologie pour la saison 2020-2021. Il est proposé d'appliquer le même tarif annuel que pour la salle socio-culturelle consenti dans la délibération n°2019-26.
- Les tarifs pour la salle du bas de la mairie tels que mentionnés dans la délibération n°2019-07 sont reconduits pour la saison 2020-2021.
- Une modification du tarif de location de la salle des fêtes durant la période de la crise sanitaire liée au Covid19 est proposée. En raison de la faible demande de location liée aux restrictions et au protocole sanitaire imposés, Madame le Maire propose une tarification spéciale valable pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire à 150 euros par jour sans distinction entre Donnevillois et hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des propositions.

8. Organisation des réunions de quartier

Une rencontre avec les élus en charge de la participation citoyenne à la mairie d'Ayguevives est prévue fin octobre afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre et le retour d'expérience. Idéalement, les réunions de quartier devraient débuter début novembre pour se terminer en décembre afin d'avoir « une feuille de route » pour les projets de l'année 2021. Cependant le protocole sanitaire en vigueur peut provoquer du retard dans le planning, il faudra s'adapter.

9. Questions diverses

- Appel à projets sur opération de voirie route départementale 2021 : le feu tricolore pour sécuriser la traversée de la RD813 en agglomération étant en cours, le conseil municipal n'envisage pas d'autres projets pour l'année à venir. En outre, le déplacement du panneau d'entrée en agglomération va être déplacé afin de limiter à 50 km/h le passage des véhicules dans une zone où il y a des habitations. Il est également évoqué la possibilité de demander la sécurisation de la traversée de la RD813 par un passage piéton afin de rejoindre le canal par la route de Montlaur.
- RIFSEEP : le comité de pilotage pour la refonte du régime indemnitaire des agents communaux sera composé de Mme COCHET et MM. CROUZIL et CORNILLOU pour les élus et de Mmes ALVES DA CUNHA (secrétaire de mairie) et LAUZE (adjoint administratif RH et comptabilité) pour les agents.
- Réouverture des vestiaires sportifs : la possibilité est donnée aux clubs de tennis et football d'utiliser à nouveau les vestiaires pour l'accueil des mineurs selon le protocole sanitaire en vigueur.
- Repas des aînés 2020 : en raison de la crise sanitaire, il est souhaitable de ne pas organiser de repas en commun comme à l'accoutumée. Il est envisagé de distribuer des paniers garnis avec des produits des commerçants locaux.
- L'orchestre de Belberaud a sollicité le prêt de la salle des fêtes afin d'avoir l'espace nécessaire au respect du protocole sanitaire pour continuer les répétitions. Le conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse le temps de la crise sanitaire, en contrepartie d'un concert gratuit pour les Donnevillois.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 23 h 15.

BOUTEILLER
Dominique

COCHET Myriam

CORNILLOU
Jean-Pierre

CROUZIL
Bernard

FRANCH
Véronique

FRILLAY Yoan

JOCTEUR-
MONROZIER
François

LAVERGNE
Laëtitia

MARTINS Valérie

OTAL Cédric

PASQUALINI
Marion

PIN-BELLOC
Florence

POUMIROL
Emilienne

SENAC Fabienne

SOLA Michaël